

# Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH)

Etablissement d'utilité publique (EUP)

Numéro 31, Avenue Lubembe, Quartier Lido/Golf, Commune de Lubumbashi.

Téléphone 00 243 851103409 ; tshiswaka@hotmail.com

République Démocratique du Congo (RDC).



## **BULLETIN DU CONTRÔLE CITOYEN - IRDH/2025/03/003**

*Le bulletin du contrôle citoyen est un rapport hebdomadaire succinct reflétant l'opinion des chercheurs de l'IRDH sur la conduite des dirigeants et le travail des institutions. Lancement : 20.01.2024*

**Défis de la mise en œuvre des droits de la Femme congolaise, au regard du thème de la Journée International des droits de la Femme (JIF) 2025.  
« Pour TOUTES les femmes et les filles : Droits, égalité et autonomisation ».**

*Lubumbashi, le 31 mars 2025*

### **Résumé exécutif.**

L'opinion exprimée dans ce papier s'articule sur deux points. Premièrement, il soutient que la République Démocratique du Congo (RDC) se trouve dans un contexte de guerre à l'Est, ainsi que l'érosion démocratique et la mauvaise gouvernance, dans le reste du pays. Deuxièmement et par voie de conséquence, les conflits armés et la mauvaise gouvernance constituent des obstacles majeurs à la réalisation des droits des femmes, à la lumière des thèmes international et national consacrés par la JIF 2025.

Les auteurs conviennent que nonobstant la volonté de la communauté internationale de prôner les droits, l'égalité et l'autonomisation, pour toutes les femmes et les filles ; Et que le Gouvernement ait fixé la femme congolaise au centre de toutes les ambitions, les violations des droits des femmes demeurent massives.

Cependant, ces violations ne relèvent pas d'une politique étatique délibérée ni des coutumes entretenues au niveau national. Elles reflètent l'état exceptionnel dans lequel le pays est embourbé, depuis plus de trente ans de conflits armés.

*L'article a été rédigé par Mme BEYA MBIKAYI Dimercia, M. NGONGO YEMBA Leonard et M. NGALEY NGAHIRI Anthony, tous trois stagiaires, sous la supervision de Maître TSHISWAKA MASOKA Hubert, Directeur Général de l'IRDH.*

# I. Introduction

## 1.1. Contexte international

Du 10 au 21 mars 2025, il s'était tenu, au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de New York, la 69<sup>e</sup> session de la Commission de la Condition de la Femme de l'ONU (CCF-ONU), sous le thème de la JIF 2025 : « Pour TOUTES les femmes et les filles : Droits, égalité et autonomisation ». Ce forum avait souligné l'importance de l'autonomisation des femmes et des filles, afin qu'elles deviennent des actrices de la réalisation des droits de la Femme, partout dans le monde.<sup>1</sup>

La 69<sup>e</sup> session de la CCF-ONU avait coïncidé également avec le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.<sup>2</sup> Pour rappel, en mars 1995, les leaders mondiaux avaient joint leurs efforts, dans le but de poursuivre l'idéal de **l'égalité des droits, des chances, du pouvoir et de la sécurité** pour toutes les femmes et les filles, partout dans le monde. D'après ONU Femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing constituent, aujourd'hui encore, « le plan visionnaire le plus complet au monde jamais élaboré, pour parvenir à l'égalité des droits pour toutes les femmes et les filles ».<sup>3</sup>

Cependant, ONU Femmes alerte. Dans son rapport intitulé « Le point sur le droit des femmes, 30 ans après Beijing », publié à l'occasion de la JIF2025, cette institution avait démontré qu'en 2024, 25% de gouvernements ont reculé, en matière de promotion et protection des droits des femmes.<sup>4</sup> Ce même rapport constate qu'à cause de leur genre, les femmes et les filles font l'objet de menaces grandissantes, sans précédent : discrimination croissante, protection juridique faible, diminution des ressources financières allouées aux programmes et institutions consacrés au soutien et à la protection des femmes. Par ailleurs, le rapport ajoute que l'insécurité, les crises et l'érosion de la démocratie ont créé des réactions hostiles aux droits des femmes, dans le monde.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> <https://press.un.org/fr/commission-de-la-condition-de-la-femme>

<sup>2</sup> <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/01/beijing-declaration>

<sup>3</sup> <https://www.unwomen.org/fr/rejoignez-nous/pour-toutes-les-femmes-et-les-filles>

<sup>4</sup> <https://news.un.org/fr/story/2025/03/1153721> « Un pays sur quatre fait état d'un recul des droits des femmes en 2024 ».

<sup>5</sup> <https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/reportage/2025/02/> « Les droits des femmes en 2025 : l'espoir, la résilience et la lutte contre les réactions hostiles ».

Le présent papier relève qu'au niveau international, les institutions onusiennes parlent, d'une part, des droits des femmes qui sont des droits humains, inaliénables et indivisibles revendiqués par les femmes, en tant que groupe de membres de la société humaine, au même titre que l'autre groupe de personnes du genre masculin.<sup>6</sup> De l'autre, l'on parle des droits de la Femme comme des prérogatives reconnues individuellement à toute femme, selon ses capacités à les exercer, sans aucune discrimination liée à son genre féminin.

## 1.2. Contexte national.

La remarque tirée du rapport de l'ONU Femmes, relative à l'insécurité et l'érosion de la démocratie, cadre avec la réalité de la RDC qui, pourtant, a retenu pour la JIF2025, le thème de « **La Congolaise au centre de toutes les ambitions** ».

Le thème national de la JIF souligne le rôle central que devrait jouer la Femme congolaise dans le développement du pays, en valorisant ses capacités et ses ambitions dans divers domaines tels que la recherche de la paix, la politique, l'économie, l'éducation et le développement durable.

Le 08 mars, lors de la commémoration de la JIF, la Première Ministre, Madame Judith Suminwa Tuluka, avait salué l'endurance des femmes congolaises, qui portent, avec courage le poids de la guerre.<sup>7</sup> « Pendant près de 30 ans, les femmes congolaises ont payé un lourd tribut à cause de cette guerre. Dans les zones de conflits, les violences sexuelles ont été utilisées comme armes de guerre. Les femmes ont trop souvent été les principales victimes, portant le fardeau des conflits sur leurs épaules », avait-elle souligné.<sup>8</sup>

Au cours du même mois, une victime de viol collectif commis par des bandits à mains armées, à Lubumbashi, témoignait devant les chercheurs de l'IRDH qu'elle et sa fille de 14 ans, ont été violées par huit bandits, en présence de son mari contraint d'assister à la scène. Ce forfait était commis, après le vol des biens de la maison. Le

---

<sup>6</sup> <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>

<sup>7</sup> <https://www.congoquotidien.com/2025/03/08/actualite-rdc-femmes-victimes-conflits/> Judith Suminwa : « Les femmes, premières victimes des conflits en RDC ».

<sup>8</sup> <https://www.primature.gouv.cd/2025/03/10/8-mars-judith-suminwa-honore-les-femmes-et-appelle-a-lunite-face-a-lagression/>

pire leur était arrivé au bureau de la Police où l'Officier supérieur qui les recevait les interrogeait avec moquerie, en présence de plusieurs autres personnes qui en riaient.

Le présent papier attire l'attention du lecteur sur les nuances utilisées dans le discours de la Première Ministre de la RDC, dans les paragraphes ci-dessus. D'une part, elle parle des ambitions individuelles de la Femme congolaise, la valorisation de ses aptitudes et ses ardeurs, dans divers domaines. De l'autre, elle parle des femmes congolaises, comme groupe cible des violences basées fondamentalement sur leur genre féminin, pendant la guerre et en temps de paix.

## II. Les obstacles aux droits des femmes.

### 2.1. Défis liés au conflit

A propos des violations des droits des femmes liées au contexte de guerre dans lequel se trouve la RDC, la Fondation Panzi, du Prix Nobel de la Paix, Dr Mukwege est plus explicite. Elle les regroupe en quatre catégories :

- (i) Le viol collectif sur les femmes et les filles : Des femmes des villages sont ciblées et violées collectivement, afin de susciter la peur, d'affaiblir la résistance et obtenir la soumission de tous les autres membres des villages.
- (ii) L'esclavage sexuel des femmes : Des femmes victimes de viols sont, ensuite, détenues et abusées sexuellement, pendant une longue période ;
- (iii) Des grossesses, mariages et stérilisations forcés : Ces cas sont utilisés, dans le but d'imposer un contrôle démographique, ethnique, religieux ou politique sur des groupes ennemis ;
- (iv) La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle : Parallèlement aux esclaves retenus de force, la traite des êtres humains semble affecter des personnes déplacées dans les zones de conflit, sans beaucoup de marge de liberté.<sup>9</sup>

Les quatre cas précités illustrent la difficulté d'implémenter le thème de la JIF2025 sur les droits des femmes ou les ambitions de la Femme congolaise.

### 2.2. Défis en temps de paix

En période de paix, les ambitions de la Femme sont tues, à cause de la faiblesse de l'Etat ou son incapacité à imposer l'autorité de la loi. Les droits des femmes les plus violés sont notamment :

- (i) Le droit à l'intégrité physique : Plusieurs recherches démontrent que les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre, sont autant utilisées en période de paix, lorsque des bandits ou des voleurs font irruption dans des maisons abritant des femmes et des filles ;

---

<sup>9</sup> <https://panzifoundation.org/fr/rape-as-a-weapon-of-war/>

- (ii) Le droit à l'éducation : Des nombreuses filles sont privées de l'accès à l'éducation, en raison de mariages précoces, de la pauvreté ou de l'insécurité ;
- (iii) Le droit à la santé : L'accès aux soins de santé, notamment pour les victimes de violences sexuelles, est souvent limité, à cause du manque ou de l'insuffisance d'infrastructures médicales ;
- (iv) Le droit à la participation économique et politique : La Femme fait face à la stigmatisation et la discrimination, relativement à l'accès à l'emploi et aux postes de décision. Ce qui limite son autonomisation et son influence dans la société.

Les violations des droits des femmes en période de paix sont exacerbées par la faiblesse de l'Etat et son incapacité structurelle à faire fonctionner les mécanismes légaux de protection. Dans cette hypothèse, le présent article affirme que tous les droits humains souffrent, autant ceux garantis aux personnes du genre féminin que ceux des droits des autres catégories de membres de la société humaine, y compris les personnes du genre masculin.

### III. Conclusion

Le présent papier conclut que le contexte de guerre à l'Est de la RDC, l'érosion démocratique et la mauvaise gouvernance, dans le reste du pays, constituent les obstacles majeurs à la réalisation des droits des femmes, au vu des thèmes international et national consacrés par la JIF 2025.

Nonobstant la volonté de la communauté internationale de prôner les droits, l'égalité et l'autonomisation, pour toutes les femmes et les filles, partout dans le monde ;

Pareillement que la volonté du Gouvernement de la RDC de fixer la femme congolaise au centre de toutes les ambitions gouvernementales ;

Il est constaté que dans la zone soumise aux conflits armés, les droits des femmes sont massivement violés, à cause de l'absence de l'Etat. Les femmes sont ciblées par des forces combattantes ennemies, en violation du Droit international humanitaire.

Dans le reste du pays, la partie en paix, les droits des femmes sont violés, à cause de l'incapacité de l'Etat à imposer les mécanismes légaux de protection des droits des femmes.

De ce qui précède, le papier recommande aux institutions internationales, spécialement à l'ONU Femmes, de consacrer des thèmes internationaux aux situations des femmes se trouvant dans des cas exceptionnels de guerre et crises politiques. Et, d'octroyer plus de ressources financières, humaines et techniques à la recherche des solutions aux situations génératrices des violations massives des droits des femmes.

Au Gouvernement de la RDC, d'adapter le thème national et les activités subséquentes de la JIF au diagnostic produit par la Première ministre. Comme le Gouvernement trouve que « les femmes portent le fardeau de la guerre, depuis plus de trente ans », les activités devraient correspondre à alléger ce fardeau de la guerre et de la mauvaise gouvernance.

\*\*\*\*\*

***A propos des auteurs :***

*Madame BEYA MBIKAYI Dimercia est stagiaire à l'IRDH, étudiante en troisième Licence, Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi (UNILU) et diplômée d'Etat, en Latin-Philo du Lycée Tuendelee de Lubumbashi.*

*Monsieur NGONGO YEMBA Leonard est stagiaire à l'IRDH, étudiant en troisième Licence, Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi (UNILU) et diplômé d'Etat de la section Pédagogie Générale de l'Institut Imara, Saint Francois de Sales.*

*Monsieur NGALEY NGAHIRI Anthony est stagiaire à l'IRDH, étudiant en troisième Licence, Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi (UNILU) et diplômé d'Etat de la section Pédagogie Générale de l'Institut Imara, Saint Francois de Sales.*

*Sous la supervision de Maître Tshiswaka Masoka Hubert, Directeur Général de l'IRDH.*